



Septembre 2004

<p style="text-align: center;"><b>AVVEJ</b> <b>Les Options Fondamentales</b></p>
--

L'Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes est une association à but non lucratif créée selon les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui a vocation à s'occuper d'enfants, d'adolescents et d'adultes dont la situation, le comportement ou la personnalité présente des difficultés d'ordre individuel et/ou social. L'association gère plusieurs établissements et services qui, selon leur domaine d'action, permettent d'offrir des réponses ou des possibilités d'intervention diversifiées et adaptées à la prise en charge de ces difficultés.

Ce texte, conforme aux statuts de l'association, constitue le fondement de ses orientations, son organisation et son fonctionnement, lesquels sont exposés et détaillés dans le projet associatif, le règlement intérieur et les circulaires administratives internes.

**Association à vocation éducative et sociale, Reconnue d'Utilité Publique.**

L'AVVEJ est une *association*. Au titre des exigences d'une vie associative véritable, elle sollicite de la part de ses membres, des salariés, des bénévoles et des intervenants qui concourent à son action une claire conscience du projet et de l'appartenance qui les rassemblent; elle appelle à un sentiment fort de solidarité qui lie l'intérêt de tous et de chacun.

Association à *vocation éducative et sociale*, elle vise à agir en vue d'une transformation de la situation des destinataires de son action par l'effet conjugué d'interventions individuelles et personnalisées d'une part et d'actions collectives à destination des groupes et systèmes sociaux d'autre part.

Association *Reconnue d'Utilité Publique* depuis 1965, l'AVVEJ poursuit son action en convergence avec les politiques publiques d'action éducative et sociale, tout en restant fidèle à ses présentes options fondamentales. C'est dans le cadre d'une contractualisation réellement négociée qu'elle s'attache à prendre en compte les orientations des collectivités et administrations qui autorisent, financent et contrôlent son action.

Association d'action éducative et sociale, attentive aux usagers et à leurs besoins, elle se donne un rôle d'impulsion et de proposition lors de l'élaboration des politiques d'amont. Elle

s'efforce de mener une réflexion permanente et approfondie sur l'action éducative et sociale et d'inscrire cette réflexion dans le temps et dans la réalité.

### **Répondre à une demande complexe.**

L'AVVEJ entend répondre à la « demande sociale », à la fois dans sa dimension institutionnelle, c'est à dire telle qu'elle s'incarne dans les politiques et dispositifs publics nationaux et territoriaux, et à la fois dans sa dimension individuelle, subjective, telle qu'elle s'exprime au quotidien dans les rapports avec les jeunes et les familles. Cela suppose que l'association et ses services restent souples et adaptables.

Mais l'association, engagée dans un mouvement permanent de formation, de réflexion, de création, d'approfondissement de ses techniques, ne considère pas, pour autant, que le changement soit un dogme qui doive à lui seul guider son action.

Acteurs de la protection sociale, l'association, ses salariés et ses bénévoles, sont destinataires de demandes, de commandes, voire d'injonctions multiples et parfois contradictoires : elle n'échappe pas à la tension permanente entre assistance – une transition parfois nécessaire – et émancipation, l'objectif prioritaire de nos actions.

### **Diversité des domaines d'intervention, mais une seule finalité à l'action.**

L'AVVEJ a été fondée par des éducateurs, pour mettre en œuvre des actions éducatives à destination de jeunes ayant des troubles du comportement et de la personnalité. Avec le temps, les champs d'intervention de l'association se sont étendus : action sociale avec les structures d'accueil/insertion de personnes sans domicile fixe ou programmes de réinsertion par le logement, action thérapeutique avec le développement des équipes soignantes dans les institutions médico-sociales, action pédagogique dans les équipes de formation ou d'enseignement attachées aux foyers ou services de l'AVVEJ.

Pourtant la finalité de l'association reste clairement éducative au sens où les actions entreprises qu'elles concernent des individus ou des groupes, qu'elles s'adressent à des enfants, des jeunes ou des adultes visent toutes à une mobilisation et une potentialisation des ressources des personnes en vue d'une modification de leur situation.

Ainsi entendu, l'exercice de l'action éducative suppose l'adhésion de chacun, acteurs, décideurs et partenaires à un certain nombre de principes d'action :

- Nous partageons la conviction selon laquelle chaque individu a la capacité de recevoir une éducation adaptée, chacun devant faire le pari d'un avenir pour tous.
- L'engagement personnel dans la relation que nous devons établir avec ceux que nous rencontrons est une nécessité de ce travail.
- L'exercice de l'autorité suppose une dissymétrie des places et des rôles entre l'éduqué et l'éducateur ; l'interdit est un élément majeur de notre conception de l'éducation, parce qu'il détermine un cadre et des limites nécessaires à l'individu.
- L'acte éducatif est toujours incertain ; il n'y a pas de causalité certaine entre la visée de l'action éducative et le changement dans la situation de l'autre.
- Eduquer conduit à prendre et à faire prendre des risques. L'éducation impose de dépasser ce point de sécurité où « on est sûr qu'il n'arrivera rien », sans pour autant verser dans l'excès ; le partage des tâches, le travail en équipe, les

délégations en cascade ne sauraient mettre personne à l'abri de l'exercice de sa propre responsabilité.

- L'éducation suppose le respect du principe d'extériorité : la complexité des processus en jeu dans ces interactions entre personnes, les tensions, les émotions, les doutes qu'elles provoquent rendent nécessaire le recours à des aides ou des compétences extérieures.

### **Organisation et méthodes de l'action.**

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration déterminent les grandes orientations de l'association que la Direction Générale se charge de mettre en œuvre.

Chacun des établissements et services de l'AVVEJ constitue une unité autonome et responsable conduite par un directeur dont les pouvoirs sont délimités par une délégation qu'il reçoit du directeur général de l'Association.

Le directeur s'efforce de traduire dans l'organisation et l'action de son service les présentes options ainsi que le projet associatif : pluridisciplinarité et compétence de l'équipe de professionnels, souplesse et rigueur des modalités de leurs interventions, clarté des places respectives de l'ensemble des acteurs quelle que soit leur fonction, mise en œuvre du principe d'extériorité, espace pour l'imagination, l'inventivité et l'engagement de chacun.

Pour autant la singularité de chacun des établissements et services de l'AVVEJ, leur autonomie, leur indépendance les uns vis à vis des autres ne font pas d'eux des « électrons libres » : chacun agit à sa place, avec l'aide des structures associatives ou institutionnelles de concertation et de soutien, dans le cadre d'un projet institutionnel conforme au projet associatif et validé par le Conseil d'Administration.

L'AVVEJ hérite d'une tradition interne dont une des caractéristiques est l'éligibilité aux fonctions d'administrateur de trois de ses salariés ayant 5 ans d'ancienneté et étant adhérent à l'association. Pour autant, cette représentativité électorale ne saurait être une fin en soi. Elle est un outil parmi d'autres en vue de garantir une place pour la parole de chacun, « parole » comprise ici non comme la revendication de la satisfaction d'intérêts particuliers, mais comme l'expression individuelle de la recherche du bien commun.

### **Perspectives.**

Dans un monde de plus en plus incertain où les individus sont en quête de sens, où la relativité des valeurs et la recherche de la satisfaction immédiate ont érodé la signification de l'engagement et du service, l'AVVEJ a l'ambition d'apporter sa contribution à l'effort de réflexion que ces phénomènes exigent. De sa place, avec ses moyens, elle entend participer activement à l'émergence de nouveaux rapports humains et sociaux, équilibrés et respectueux, pour permettre aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui de relever les défis auxquels la transformation du monde la confronte, notamment celui de son identité et de ses appartenances dans un univers à la fois de plus en plus complexe et de plus en plus global.

\*\*\*\*\*